

LE DEPARTEMENT PRÉCISE SON PLAN DE CONTINUITÉ DE SERVICE, GARANTIE DE SON ACTION AUPRÈS DES HAUT-SAVOYARDS

Afin de limiter la progression de la pandémie de coronavirus (COVID-19) en France, et dans le cadre de la mesure générale de confinement décidée par le Chef de l'Etat, les services de l'Etat, les opérateurs privés et publics et les collectivités territoriales ont été invités à mettre en place des plans de continuité adaptés à leur secteur d'activité.

Le Département a mis en place un ensemble de mesures permettant d'assurer la continuité de services prioritaires et la prise en charge des situations d'usagers le nécessitant.

[cp_covid19_dep74_190320\(259.67 Ko - pdf\)](#)